

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET PRINCIPAL

Le compte administratif constitue le dernier acte du cycle budgétaire. Il doit être présenté et adopté par le Conseil de territoire avant le 30 juin suivant l'année à laquelle il se rapporte, puis être transmis au représentant de l'Etat avant le 15 juillet.

Ce document budgétaire dresse le bilan de l'ensemble des dépenses (mandats) et des recettes (titres) effectuées par la collectivité dans chacune des sections (fonctionnement et investissement) sur l'exercice budgétaire 2021. Il constitue un arrêté des comptes de l'ordonnateur alors que le compte de gestion, avec lequel il doit être en concordance, retrace les comptes tenus par le comptable public.

La présentation du compte administratif permet de rapprocher les prévisions inscrites au budget 2021 des réalisations effectuées durant l'exercice budgétaire, tant en dépenses qu'en recettes, et de constater le résultat qui fait l'objet d'une affectation au budget 2022 lors de l'adoption du budget supplémentaire.

Elle vise également à appréhender la situation financière de Plaine Commune au 31 décembre 2021 en présentant les grands équilibres financiers et l'état de la dette.

1. SYNTHESE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

L'analyse du compte administratif montre une situation financière globalement satisfaisante fin 2021. Les recettes de fonctionnement connaissent une forte dynamique avec la hausse des bases fiscales et des allocations compensatrices de cotisation foncière des entreprises (CFE). Néanmoins, cette dynamique est atténuée par le reversement opéré au profit de la Métropole du Grand Paris qui contribue à l'augmentation sensible des dépenses de fonctionnement. Sous l'effet de celle-ci, l'épargne brute se réduit en 2021, bien qu'elle se maintienne à un niveau satisfaisant pour permettre le financement des investissements.

Plaine Commune maintient un volume d'investissements important, en forte hausse cette année du fait notamment de la montée en puissance de l'opération du franchissement urbain Pleyel mais aussi de la réalisation de nombreux projets d'investissement, tels que l'achèvement de la construction de la médiathèque de Villetaneuse, la poursuite des opérations de renouvellement urbain, les aménagements d'espaces publics ou la rénovation du patrimoine (voiries, espaces verts, éclairage public).

La situation financière de Plaine Commune reste, par ailleurs, incertaine avec un endettement élevé (le taux d'endettement est supérieur de près de 20 points à la moyenne nationale des EPCI) et surtout la perspective de la perte de la quasi-totalité de la dynamique de ses recettes en 2023 avec le transfert de la CFE et de la dotation d'intercommunalité à la Métropole du Grand Paris. La stratégie financière de l'intercommunalité doit permettre de dégager les marges de manœuvre nécessaire à la mise en œuvre du projet de territoire et de la programmation d'investissements sur la durée du mandat.

Une situation financière globalement satisfaisante appelant néanmoins à la prudence

Le compte administratif 2021 montre une situation financière globalement satisfaisante mais plusieurs éléments appellent à la vigilance.

Après un ralentissement, la dynamique des recettes de fonctionnement est repartie à la hausse en 2021 (+1,8%) du fait d'une forte augmentation des bases de CFE qui témoigne du dynamisme économique du territoire. Elle permet de compenser la stabilité, voire la légère baisse, des autres principales recettes de fonctionnement (-2%). Les dépenses de fonctionnement sont, quant à elles, en forte hausse (+3,5% contre +0,2% l'an dernier) avec l'augmentation des dépenses de fonctionnement courant mais aussi des dépenses de transfert liée au reversement des 2/3 de dynamique de CFE à la Métropole via la dotation d'équilibre.

L'augmentation des dépenses de fonctionnement (+9,9 M€) étant supérieure à celle des recettes (+6,5 M€), l'épargne brute diminue et s'établit à 62,6 M€ (contre 65 M€ en 2021). Ce niveau d'épargne brute permet néanmoins de maintenir une importante capacité d'autofinancement de l'investissement, à travers l'épargne nette. Le maintien d'un niveau élevé d'épargne est primordial pour Plaine Commune étant donné l'importance de l'encours de dette afin de maintenir sa solvabilité financière.

Les dépenses d'investissement connaissent une forte progression (+28,1 M€) du fait de l'augmentation des dépenses d'équipement qui atteignent leur plus haut niveau depuis 2013 (120,6 M€). Cette importante capacité d'investissement est largement financée par des financements extérieurs, qu'il s'agisse de

subventions ou de participations. Elles représentent plus de 50% des financements de l'investissement en 2021 avec un volume important de subventions reçues dans le cadre de l'opération du franchissement urbain Pleyel et la perception d'un boni de ZAC de 16,7 M€. L'épargne (23%), les emprunts réalisés (15%) et le FCTVA (7%) sont les autres sources de financement des investissements.

Avec un recours à l'emprunt en baisse par rapport à 2020, Plaine Commune poursuit son désendettement puisque le montant des nouveaux emprunts (17 M€) est inférieur au remboursement de la dette (39,7 M€). L'endettement reste toutefois élevé à hauteur de 360 M€ fin 2021 (soit un taux d'endettement de 101%) et la capacité de désendettement se réduit à 5,8 ans (pour le budget principal uniquement).

Une prospective financière dégradée à moyen terme sans évolution institutionnelle appelant à la poursuite d'une stratégie financière rigoureuse

L'application de la loi NOTRE en 2023, suite aux modifications apportées en loi de finances pour 2021, et le transfert de la CFE et de la dotation d'intercommunalité à la MGP conduira une perte de dynamique des recettes de fonctionnement. Le dispositif de transfert à la CFE a déjà porté atteinte à la dynamique de recettes de la collectivité en 2021, celui-ci ayant malheureusement été renouvelé pour l'année 2022. La poursuite d'une progression plus élevée des dépenses de fonctionnement, comme celle constatée en 2021, entraînerait un effet de ciseau entre dépenses et recettes qui réduirait l'épargne brute dégagée de la section de fonctionnement.

Afin de poursuivre les orientations fixées par les élus dans la stratégie financière visant à poursuivre la dynamique de développement du territoire en amplifiant un haut niveau d'investissement, il est aujourd'hui nécessaire :

- d'une part, de renforcer la maîtrise des dépenses de gestion pour dégager des nouvelles marges de manœuvres et maintenir une épargne brute suffisante pour faire face à la charge de l'endettement ;
- d'autre part, d'optimiser les recettes de fonctionnement hors fiscalité dans une stratégie partagée avec les villes.

La mise en œuvre de la programmation d'investissement dans les années à venir, tout en garantissant la solvabilité financière de la collectivité, nécessite de préserver un financement équilibré des investissements entre l'autofinancement, un recours maîtrisé à l'emprunt et un maintien à niveau élevé des financements extérieurs.

Enfin, il est nécessaire d'œuvrer à l'évolution de l'architecture institutionnelle et financière de l'espace métropolitain pour assurer aux EPT des ressources dynamiques et pérennes, tout en garantissant à la Métropole les moyens nécessaires pour mettre en œuvre ses actions.

2. SITUATION FINANCIERE GENERALE

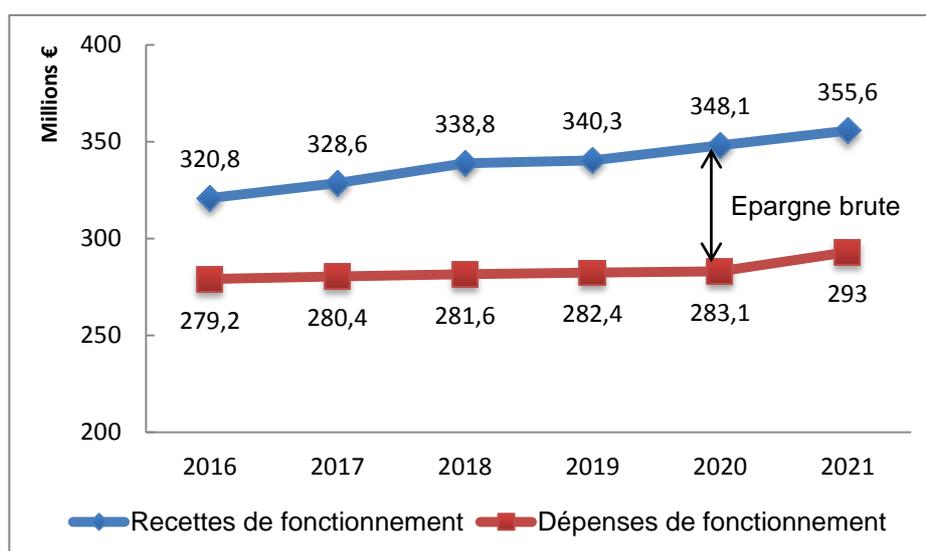
Les principaux indicateurs d'analyse de la situation financière sont les suivants :

- **L'épargne brute** : il s'agit de la différence entre les recettes réelles d'exploitation et les dépenses réelles d'exploitation. Elle permet d'apprécier la qualité de gestion de la collectivité et illustre sa capacité à dégager des ressources sur sa section d'exploitation.
- **L'épargne nette** : il s'agit de l'épargne brute, de laquelle est soustrait le remboursement du capital de la dette. Elle illustre la capacité qu'a la collectivité à dégager des moyens afin de financer sa section d'investissement.
- **Le taux d'endettement** : il s'agit du volume de stock de dette rapporté aux recettes réelles de fonctionnement. Il permet de mesurer la charge de la dette relativement aux ressources du budget.
- **La capacité de désendettement** : il s'agit du volume de stock de dette rapporté au niveau d'épargne brute. Elle permet d'apprécier, en années, la capacité dont dispose la collectivité pour rembourser sa dette, et donc sa solvabilité financière.

2.1. L'épargne brute

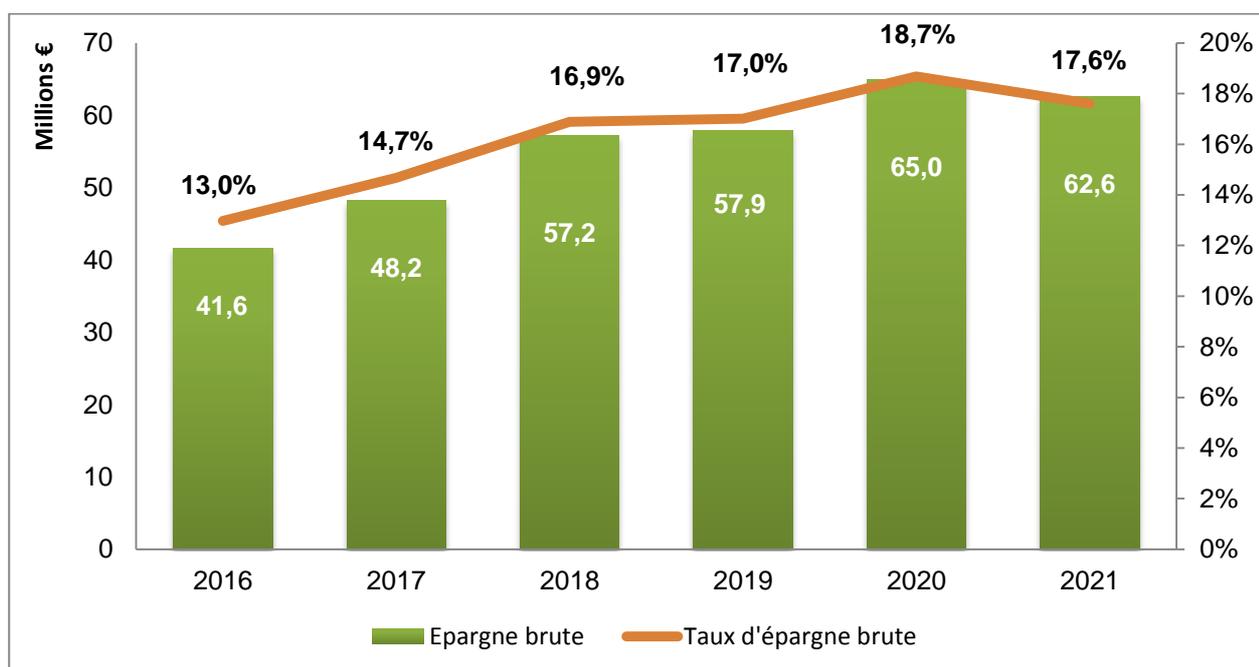
L'épargne brute traduit la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle mesure à la fois les marges de la manœuvre de la collectivité et sa capacité à investir.

Afin de restituer les tendances de fonds de l'évolution de l'épargne brute, plusieurs retraitements ont été effectués pour exclure les recettes non récurrentes des montants globaux (produits exceptionnels, rôles supplémentaires de fiscalité excédant 2,5% des recettes réelles de fonctionnement notamment).



Depuis 2016, sous l'effet des orientations du pacte financier et fiscal adopté entre les villes et Plaine Commune (hausses du taux de CFE, maîtrise des dépenses de gestion), les recettes de fonctionnement augmentent à un rythme plus rapide que les dépenses de fonctionnement.

Néanmoins, l'épargne brute diminue en 2021 sous l'effet d'une augmentation plus importante des dépenses réelles de fonctionnement et s'établit à 62,6 M€ (-2,4 M€). Le taux d'épargne brute s'élève à 17,6%. Il reste cependant supérieur à celui des années précédentes.



2.2. La capacité de désendettement

La capacité de désendettement est le témoin de la solvabilité financière d'une collectivité. Elle exprime le nombre théorique d'années nécessaires au remboursement de l'encours global de dette en y affectant l'intégralité de l'épargne brute.

Avec 17 M€ de nouveaux emprunts et 39,7 M€ de remboursement de capital de dette, l'encours de dette de Plaine Commune se réduit de 21,8 M€ en 2021 (-5,6%). L'écart de 0,9 M€ provient de l'opération de refinancement d'emprunt réalisée dans laquelle l'indemnité de remboursement anticipé a été intégrée au nouveau capital souscrit en opération d'ordre budgétaire.

Cette réduction de l'encours, malgré une baisse de l'épargne brute, entraîne une réduction de la capacité de désendettement à 5,8 ans pour le budget principal (6,6 ans en intégrant la dette des budgets annexes), pour 5,4 ans en moyenne au niveau national dans le secteur communal. Le taux d'endettement est également en baisse, à 103%.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Encours de dette (M€)	446	444,9	421,7	397,6	387,8	366
<i>Evolution</i>	-3,2%	-0,2%	-5,2%	-5,7%	-2,5%	-5,6%
Capacité de désendettement	10,4 ans	9,4 ans	7,4 ans	6,9 ans	6 ans	5,8 ans
Taux d'endettement	139%	135%	124%	117%	111%	103%

3. SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de l'EPT, c'est-à-dire les recettes et dépenses qui reviennent régulièrement chaque année. Il s'agit principalement des postes suivants : fiscalité, dotations, subventions et produits de services en recettes, et en dépenses les charges de personnel, fluides, achats de fournitures (papeterie, petit mobilier...), autres charges de gestion courante (indemnités des élus, renouvellement de licence,...), prestations de services (charges de publicité, de publication, missions et réceptions, transport de biens et de personnes...), charges financières, dotations aux amortissements et aux provisions,...

En section de fonctionnement, l'exécution des crédits, présentée ci-après, comprend l'ensemble des mandats de paiement et des titres de recettes émis au cours de l'exercice concerné : les rattachements de charges et de produits sont donc intégrés.

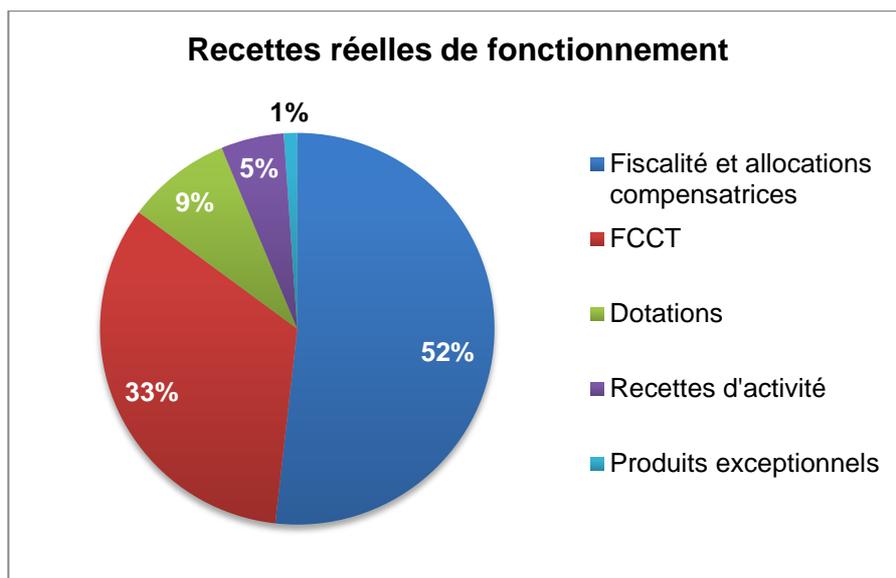
3.1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement perçues en 2021 s'élèvent à 359,5 M€ et sont en hausse de +1,8% par rapport à 2020.

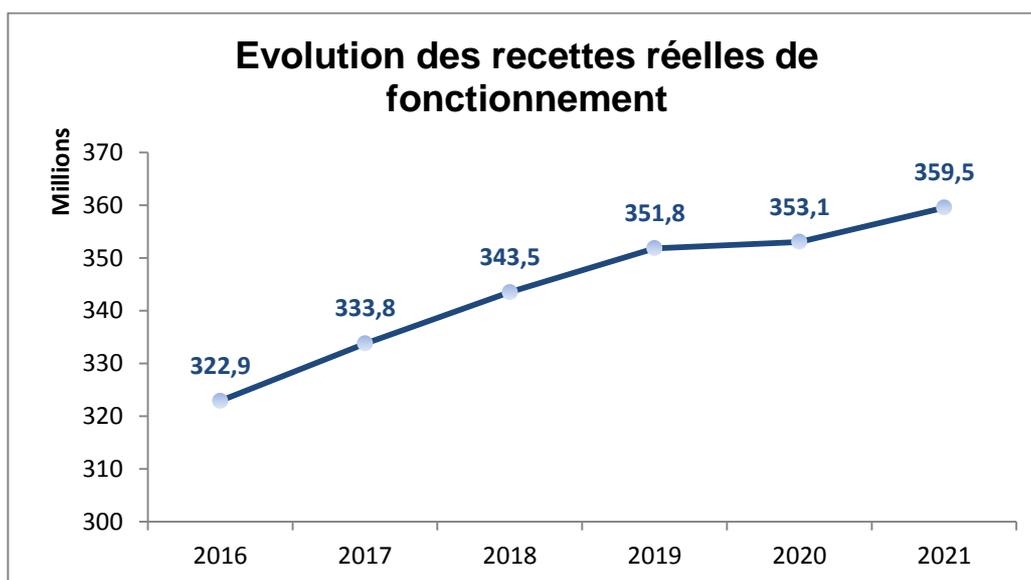
3.1.1. Présentation générale

	2020	2021	Evol. 21/20	
Fiscalité et assimilés	175 842 626	186 160 412	+10,3 M€	+5,9%
<i>dont CFE</i>	116 504 368	107 307 090	-9,2 M€	-7,9%
<i>dont allocations compensatrices de CFE</i>	3 293 420	18 979 746	+15,7 M€	+476,3%
<i>dont TEOM</i>	54 834 688	59 088 727	+4,3 M€	+7,8%
<i>dont taxe de séjour</i>	1 210 150	784 849	-0,4 M€	-35,1%
FCCT	119 614 236	119 941 805	+0,3 M€	+0,3%
Dotations	30 452 513	30 905 237	+0,5 M€	+1,5%
Recettes d'activité	21 783 916	18 563 824	-3,2 M€	-14,8%
<i>dont subventions perçues</i>	10 087 637	7 329 488	-2,8 M€	-27,3%
<i>dont produits des services</i>	11 696 279	11 234 337	-0,5 M€	-3,9%
Produits exceptionnels	5 356 841	3 948 405	-1,4 M€	-26,3%
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCT.	353 050 132	359 519 683	+6,5 M€	+1,8%

La fiscalité directe et les allocations compensatrices sont la principale recette de l'EPT (52%) alors que les contributions des villes à travers le fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) sont depuis 2016 la seconde source de financement (33%). Les dotations (9%) et les recettes d'activité (5%), regroupant les subventions de fonctionnement perçues et les produits des services, varient en fonction des évolutions législatives et de l'activité annuelle. Les produits exceptionnels (hors produits des cessions) sont résiduels.



Depuis 2016, les recettes de fonctionnement de l'EPT augmentent de façon continue et à un rythme moyen de +2,2%, portées notamment par la hausse des produits de la fiscalité (CFE et TEOM). Après un ralentissement en 2020, le rythme de croissance est plus élevé en 2021 du fait de la forte augmentation des produits de fiscalités et assimilés.



3.1.2. La fiscalité et assimilés

La fiscalité représente la première source de financement de l'EPT. Elle regroupe 3 impôts et taxes :

- La cotisation foncière des entreprises (CFE) et ses allocations compensatrices ;
 - La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) ;
 - La taxe de séjour.
- La cotisation foncière des entreprises et ses allocations compensatrices

Le produit de CFE perçu en 2021, hors rôles supplémentaires, est en baisse de -8,2 M€. A taux constant (38,49% depuis 2018), la réduction importante du produit est liée à la mise en œuvre de l'abattement de 50% sur les bases des locaux industriels adopté dans la loi de finances pour 2021 dans le cadre du plan de relance national suite à la crise sanitaire.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Bases de CFE	276 608 776	287 248 394	294 013 857	286 072 144	295 360 856	275 224 000
<i>variation</i>		3,8%	2,4%	-2,7%	3,2%	-6,8%
Produit	100 298 342	107 114 926	114 906 710	110 615 064	114 088 064	105 902 135
<i>variation</i>		6,8%	7,3%	-3,7%	3,1%	-7,2%
<i>dont effet taux</i>	3,2%	2,9%	3,3%	0%	0%	0%

Les rôles supplémentaires perçus en 2021, qui correspondent aux corrections de recensement des bases fiscales apportées en cours d'année par les services fiscaux, s'élèvent à 1,4 M€, en baisse de -1 M€ par rapport à 2020.

Parallèlement à la baisse des produits, les allocations compensatrices versées par l'Etat sont en forte hausse puisqu'elles sont presque multipliées par 5 pour atteindre 19 M€ en 2021. Cette augmentation est essentiellement due à la compensation de l'abattement sur la valeur des locaux industriels qui représente 15 M€ en 2021. Les allocations compensatrices des exonérations de base minimum de CFE pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 5 000 € sont également en légère hausse (+0,7 M€).

Au global, les recettes de CFE et des allocations compensatrices augmentent de +6,5 M€ pour atteindre 126,3 M€ en 2021.

<i>En M€</i>	2020	2021	Evol. 21/20	
Produit de CFE (taux constant)	116,5	107,3	-9,2	-7,9%
<i>dont rôles définitifs</i>	114,1	105,9	-8,2	-7,2%
<i>dont rôles supplémentaires</i>	2,4	1,4	-1,0	-41,8%
Allocations compensatrices de CFE	3,3	19,0	+15,7	476,3%
<i>dont établissements industriels</i>	0,0	15,0	+15,0	-
<i>dont base minimum CFE</i>	2,8	3,5	+0,7	24,7%
<i>dont entreprises en QPV</i>	0,4	0,3	-0,1	-26,6%
<i>dont autres</i>	0,1	0,1	stable	stable
TOTAL	119,8	126,3	+6,5	5,4%

La forte hausse du produit de fiscalité est toutefois à remettre dans le contexte du dispositif de transfert des deux tiers de la dynamique de CFE entre 2020 et 2021 à la Métropole du Grand Paris (MGP) adopté en loi de finances pour 2021 afin d'atténuer les effets de la crise économique sur la perte de produit de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) perçue par cette dernière. Or, ce transfert apparaît injustifié puisque les comptes 2021 de la MGP ont finalement bénéficié d'une amélioration de +25 M€ par rapport aux prévisions budgétaires 2021 du fait d'une moindre baisse de la CVAE au cours de l'exercice et d'un prélèvement de CFE plus important qu'anticipé.

La dynamique de produit de fiscalité et des allocations compensatrices a ainsi été amputée du reversement de 4,5 M€ à la MGP en 2021 (voir ci-dessous en dépenses sur la dotation d'équilibre).

- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères

La TEOM finance exclusivement le service de collecte et de traitement des ordures ménagères, dont elle est la principale source de financement. Son produit en 2021 s'élève à 59,1 M€, en hausse de +7,8% par rapport à 2020.

Cette augmentation résulte à la fois de la variation physique des bases (+2,2%) et des hausses de taux nécessaires pour financer un coût du service en augmentation (+0,47 point pour les 8 villes du territoire au taux harmonisé et +0,50 point pour Saint-Ouen dont le taux est en cours d'harmonisation progressive sur une période de 9 ans depuis 2014).

Depuis 2016, le produit de la TEOM est en hausse continue et à un rythme annuel moyen de +3,9% afin de permettre le financement du coût du service de collecte et de traitement des déchets, lui aussi en augmentation constante (revalorisation des coûts des marchés de collecte, augmentation des tarifs du SYCTOM, nouvelles contraintes réglementaires, etc.).

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Bases physiques	735 923 057	751 008 553	768 338 602	776 035 170	793 455 242	801 662 128
Taux 8 villes	6,85%	6,98%	6,94%	6,97%	6,98%	7,45%
Taux Saint-Ouen	5,40%	5,62%	5,85%	6,09%	6,35%	6,85%
Taux moyen pondéré	6,61%	6,75%	6,76%	6,82%	6,87%	7,35%
Produit	48 834 421	50 724 454	52 131 105	53 270 213	54 834 688	59 088 727

Pour rappel, un budget annexe pour la gestion des déchets a été créée au 1^{er} janvier 2022 afin d'isoler le suivi budgétaire de cette compétence et mieux donner à voir son financement. La présentation des comptes de la compétence collecte et traitement des déchets se fera donc dans un rapport spécifique à partir de l'année 2022.

- La taxe de séjour

La crise sanitaire a eu d'importantes conséquences sur le produit de la taxe de séjour, payée par les vacanciers auprès des hébergeurs de tourisme et reversée par ces derniers à l'EPT, du fait de la contraction de l'activité touristique. Après une première baisse importante en 2020, le produit perçu en 2021 s'élève à 0,8 M€, en baisse de -35,2% par rapport à l'année précédente.

3.1.3. Le fonds de compensation des charges territoriales

Les contributions des villes à travers le fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) représentent plus du tiers des recettes de l'EPT. Il est composé de 5 parts :

- La part de droit commun qui est constituée principalement des ressources transférées aux villes par la loi NOTRE et anciennement perçues par la communauté d'agglomération de Plaine Commune. Elle tient compte de :
 - La fiscalité ménage additionnelle antérieurement perçue par Plaine Commune correspondant au produit de 2015. Cette composante est actualisée chaque année en fonction de l'inflation, soit +0,2% en 2021.
 - La dotation part salaires perçue par Plaine Commune en 2015 et qui transite par la MGP.
- La part liée aux transferts de compétences qui intègre les montants des transferts de compétences entre les villes et Plaine Commune ou entre Plaine Commune et la MGP.
- La part liée au financement du projet de territoire, actée dans le pacte financier et fiscal de 2017, qui prévoit une contribution des villes au financement du projet territoire. Son montant est inchangé depuis 2017.
- La part permettant aux villes d'abonder des politiques publiques ou des projets qui comprend en 2021 :
 - La participation de la ville de Saint-Denis dans le cadre du plan propreté grand centre-ville pour un montant de 300 000 €.
 - La participation de la ville d'Epinay-sur-Seine aux frais de fonctionnement du programme des aires de jeux livrés en 2019 pour un montant de 67 600 €.
- La part intégrant les flux financiers des conventions de mise à disposition entre les villes et Plaine Commune instaurée en 2019 et constituée d'un flux unique égal au solde entre ce que les villes paient à l'EPT et ce qu'elles perçoivent de l'EPT. Cette part connaît deux évolutions en 2021 :
 - L'actualisation annuelle en fonction de l'inflation, soit +0,2%.
 - L'actualisation en fonction des évolutions substantielles de périmètres des conventions l'année précédente.

La commission locale d'évaluation des charges territoriales (CLECT) a validé le montant définitif du FCCT annuel lors de sa réunion le 1^{er} décembre 2021. Celui s'élève à 119,9 M€ en 2020, en hausse de +0,4% par rapport à 2020.

	TOTAL FCCT DEFINITIF 2020	TOTAL FCCT DEFINITIF 2021
Aubervilliers	18 692 678	18 736 178
Epinay	9 814 829	9 834 686
Ile-Saint-Denis	1 610 768	1 621 656
La Courneuve	13 488 832	13 553 160
Pierrefitte	4 279 962	4 293 308

Saint-Denis	39 876 667	40 071 629
Saint-Ouen	24 059 525	24 111 113
Stains	5 681 553	5 696 027
Villetaneuse	2 109 415	2 024 048
TOTAL	119 614 228	119 941 805

3.1.4. Les dotations de l'Etat

Globalement, le montant des dotations perçues par l'EPT est stable avec 30,9 M€ en 2021, en légère hausse par rapport à 2020 (+1,0%). Ces dotations se répartissent de la manière suivante :

	2020	2021	Evol. 21/20	
Compensations fiscales (hors CFE)	23 294 160	23 294 160	stable	stable
<i>dont DCRTP</i>	<i>7 866 441</i>	<i>7 866 441</i>	<i>stable</i>	<i>stable</i>
<i>dont FNGIR</i>	<i>15 427 719</i>	<i>15 427 719</i>	<i>stable</i>	<i>stable</i>
FPIC	4 090 911	4 090 911	stable	stable
FCTVA	2 918 936	3 429 968	+511,0 k€	+17,5%
Autres dotations	148 506	90 198	-58,3 k€	-39,3%
TOTAL	30 452 513	30 905 237	+452,7 k€	+1,5%

- Les compensations fiscales

Les compensations fiscales (hors allocations compensatrices de CFE détaillées ci-dessus) correspondent aux mesures de compensation de la suppression de la taxe professionnelle en 2010 à travers la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR). Alors que le montant de la DCRTP avait tendance à baisser ces dernières années en tant que variable d'ajustement des dotations de l'Etat envers les collectivités, ces deux dotations sont stables en 2021 et se maintiennent à leur niveau de 2020 soit 23,3 M€ en cumulé.

- Le fonds de péréquation intercommunal et communal

Dans un souci de lisibilité, le mécanisme du fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) est présenté dans cette partie à la fois en recettes, au titre des dotations, et en dépenses, celles-ci correspondant à des dépenses de transfert du chapitre 014.

Le FPIC est un dispositif de péréquation horizontale entre collectivités. A l'échelle consolidée du territoire (villes et EPT réunis), Plaine Commune est à la fois contributeur et bénéficiaire du FPIC. Le solde du territoire est largement positif à hauteur de 8,4 M€ en 2021, celui-ci étant en hausse pour la quatrième année consécutive.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Prélèvement FPIC	-6 431 809	-8 093 638	-7 472 503	-6 785 723	-6 458 021	-5 954 026
Reversement FPIC	13 025 007	12 661 288	12 946 330	13 212 271	13 859 029	14 357 195

Solde territoire	6 593 198	4 567 650	5 473 827	6 426 548	7 401 008	8 403 169
<i>Evolution</i>	-6,8%	-30,7%	19,8%	17,4%	15,2%	13,5%

Les prélèvements et reversements sont répartis entre les villes et l'EPT mais les règles de répartition de droit commun conduisent, depuis 2016, à faire supporter l'essentiel du prélèvement par l'EPT puisque les communes de plus de 10 000 habitants des 250 premiers rangs de dotation de solidarité urbaine (DSU) ainsi que les communes de moins de 10 000 habitants des 30 premiers rangs de DSU sont exonérées de prélèvement, celui-ci étant acquitté par leur intercommunalité. Or, sur les 9 villes de Plaine Commune, 8 sont exonérées de contribution au titre de classement en DSU cible (sauf Saint-Ouen).

L'EPT est ainsi contributeur net au FPIC à hauteur de -1,4 M€ en 2021, avec un reversement stable depuis 2015 et un prélèvement en baisse en 2021, et ce malgré le niveau de revenu par habitant le plus faible de l'ensemble des intercommunalités de métropole (40% en dessous de la moyenne nationale).

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Prélèvement Plaine Commune	-5 846 938	-7 184 927	-6 748 797	-6 184 981	-5 915 952	-5 502 195
Reversement Plaine Commune	4 090 912	4 090 912	4 090 912	4 090 910	4 090 911	4 090 911
Solde Plaine Commune	-1 756 026	-3 094 015	-2 657 885	-2 094 071	-1 825 041	-1 411 284

- Le Fonds de compensation de la TVA

Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) est une dotation destinée à assurer une compensation, au taux forfaitaire de 16,404%, de la charge de TVA que supportent les collectivités sur certaines de leurs dépenses et qu'elles ne peuvent récupérer par voie fiscale.

En fonctionnement, les dépenses éligibles à cette compensation sont celles relatives à l'entretien des bâtiments publics, de la voirie et des réseaux.

Le montant du FCTVA en fonctionnement perçu en 2021 s'élève à 3,4 M€, en hausse de +17,5% par rapport à 2020.

3.1.5. Les recettes d'activité

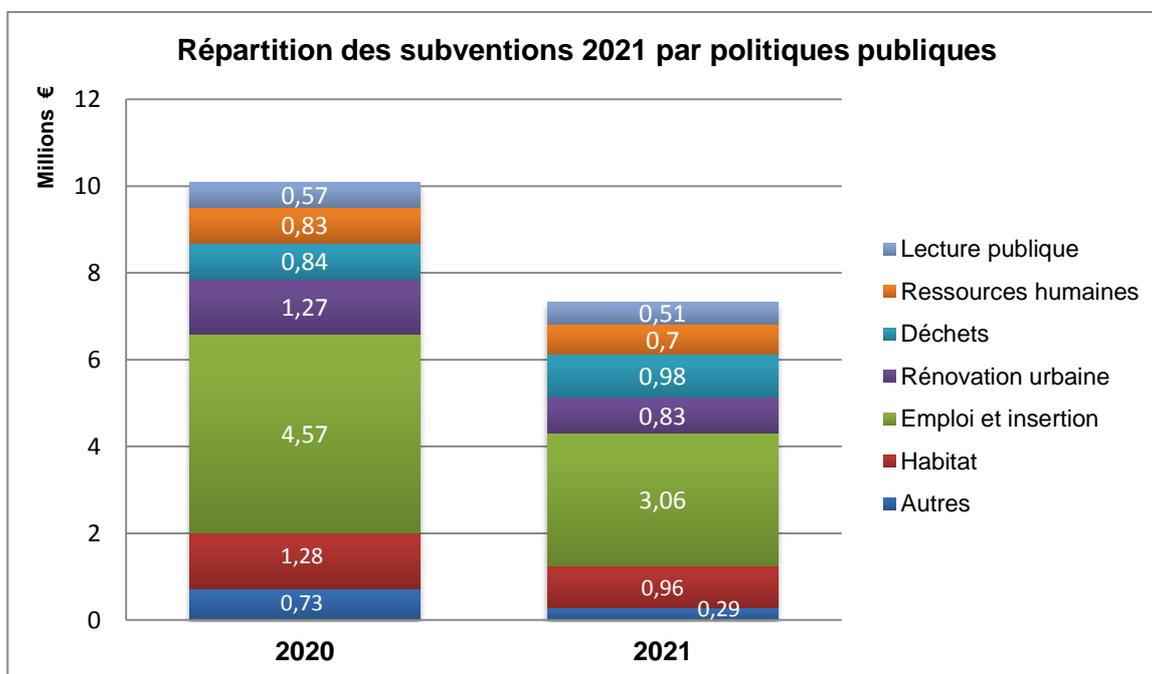
Les recettes d'activités perçues en 2021 s'élèvent à 18,7 M€, en baisse par rapport à 2020 (-14,9%).

	2020	2021	Evol. 21/20	
Subventions	10 087 637	7 329 488	-2,8 M€	-27,3%
Produits des services	11 696 279	11 234 337	-0,5 M€	-3,9%
TOTAL	21 934 442	18 656 043	-3,3 M€	-14,9%

- Les subventions

Au cours de l'exercice 2021, Plaine Commune a perçu 7,3 M€ de subventions de fonctionnement. Le montant global des subventions perçues est en baisse de 2,8 M€ par rapport à 2020. Cette diminution est notamment due à un niveau moindre de subventions perçues sur l'exercice pour le cofinancement de la masse salariale de la rénovation urbaine (retard dans le versement de la subvention) ainsi que pour l'action d'accompagnement vers l'emploi 2024 « Toutes championnes, tous champions » (-900 000 €).

Les principaux domaines concernés sont l'emploi et l'insertion (subvention de la masse salariale notamment), la rénovation urbaine (idem), l'habitat (opérations de requalification de l'habitat dégradé notamment) ainsi que les déchets.



- Les produits des services

Les principaux produits des services sont :

- les redevances d'occupation du domaine public (droits de voirie, redevances pour travaux),
- les recettes liées à la compétence déchets (redevance spéciale pour les déchets d'activité économique, recettes des déchetteries),
- et les contributions des villes à la direction des systèmes d'information mutualisée.

Les produits des services perçus en 2021 s'élèvent à 11,2 M€, en légère baisse par rapport à 2020.

Néanmoins, le total des produits perçus en 2020 comprenait des émissions de titres à hauteur de 0,7 M€ effectuées pour régulariser d'un point de vue comptable des mesures prises pour soutenir les entreprises du territoire durant les périodes de confinement (exonération des loyers des entreprises locataires de locaux appartenant à Plaine Commune et des redevances d'occupation du domaine public pour les entreprises commerciales).

En retraitant ces titres, les produits perçus en 2021 augmentent légèrement par rapport à 2020.

	2020	2021
Occupations du domaine public	5 237 612	4 320 036
Redevance spéciale DAE et déchetteries	2 980 119	2 987 646
Contributions des villes à la DSIM	2 484 385	2 398 677
Revenus des immeubles	745 500	1 325 507
Quote-part masse salariale assainissement	86 850	111 794
Autres produits	161 813	90 677
TOTAL	11 696 279	11 234 337

La forte hausse des revenus des immeubles (+0,6 M€) est due à l'émission de titres pour régulariser des impayés de loyers sur plusieurs années dans le cadre de la sous-location de locaux à l'association PlaineCoworking.

3.1.6. Les produits exceptionnels

Les produits exceptionnels s'élèvent à 3,9 M€ en 2021 et proviennent principalement des cessions immobilières réalisées (1,8 M€) et de la perception d'avoir sur factures (1,1 M€).

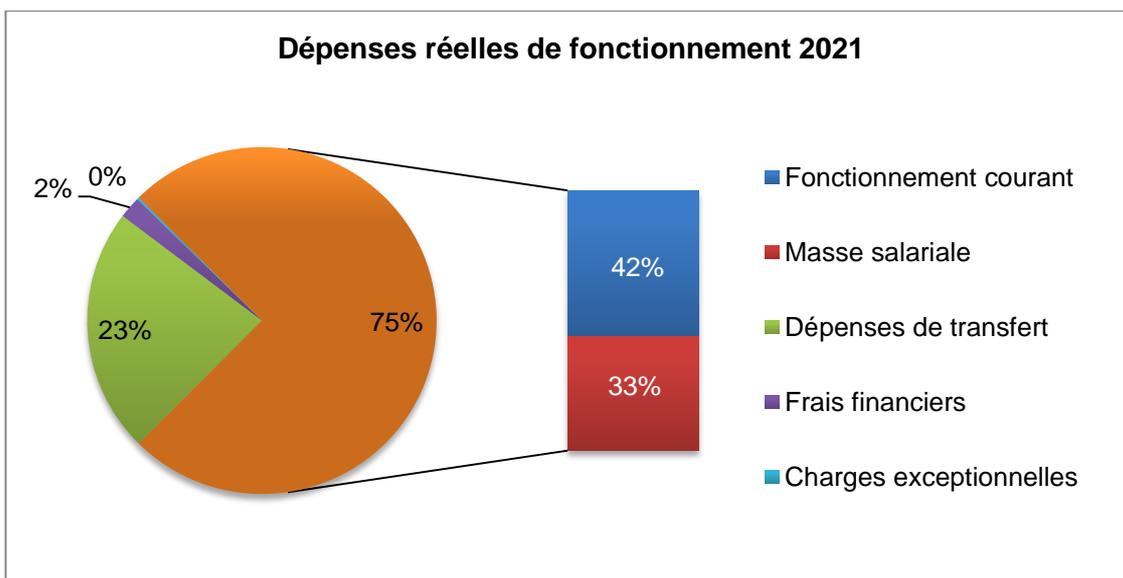
3.2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement réalisées en 2021 s'élèvent à 293 M€ et sont en hausse de +3,5% par rapport à 2020.

3.2.1. Présentation générale

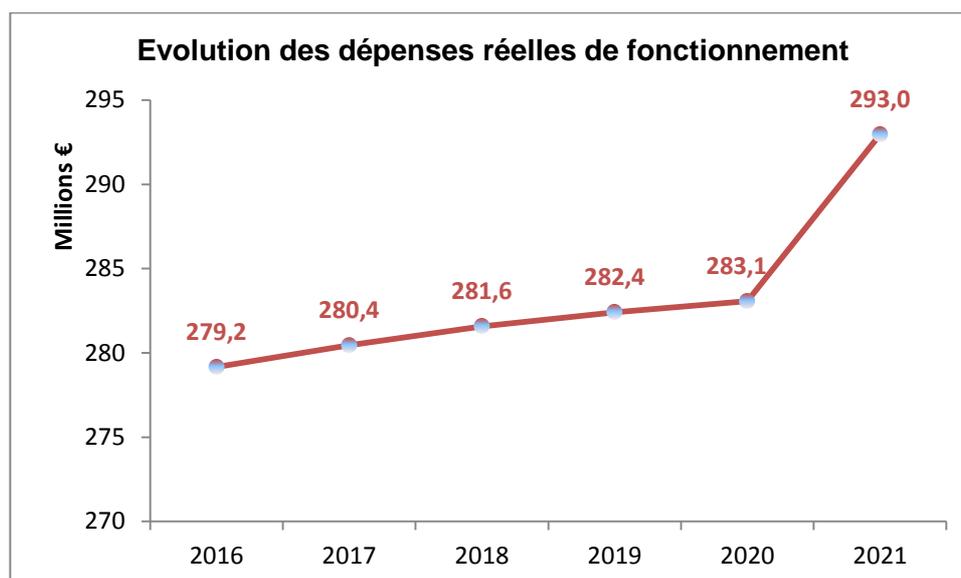
	2020	2021	Evol. 21/20	
Dépenses de gestion	213 479 196	219 423 279	+5,9 M€	+2,8%
<i>Fonctionnement courant</i>	117 788 746	122 970 273	+5,2 M€	+4,4%
<i>Masse salariale</i>	95 690 450	96 453 006	+0,8 M€	+0,8%
Dépenses de transfert	62 601 462	66 958 308	+4,4 M€	+7,0%
Frais financiers	6 715 013	5 988 126	-0,7 M€	-10,8%
Charges exceptionnelles	271 483	588 823	+0,3 M€	+116,9%
TOTAL	283 067 154	292 958 536	+9,9 M€	+3,5%

Les dépenses de gestion représentent 75% des dépenses réelles de fonctionnement et se répartissent entre les dépenses de fonctionnement courant (42%) et la masse salariale (33%). Le second poste de dépenses est celui des dépenses de transfert (23%). Les frais financiers et les charges exceptionnelles complètent le montant total.



De 2016 à 2020, les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de façon continue et à un rythme annuel moyen de +0,3%.

L'exercice 2021 est, quant à lui, marqué par une nette augmentation de ces dépenses sous l'effet notamment de la hausse des dépenses de fonctionnement courant dans un contexte inflationniste, et des dépenses de transfert avec la revalorisation de la dotation d'équilibre à la MGP pour mettre en œuvre la mesure de transfert d'une part de la dynamique de CFE.



3.2.2. Les dépenses de fonctionnement courant

Les dépenses de fonctionnement courant sont comptabilisées aux chapitres 11, 65 et 656. Elles correspondent globalement aux dépenses récurrentes et d'activités des services de l'EPT, hors frais de personnel.

Les dépenses de fonctionnement courant réalisées en 2021 s'élèvent à 123 M€, soit +4,4% par rapport à 2020. Hors compétences déchets, les dépenses de fonctionnement courant sont en hausse de +3,3%.

Cette hausse importante s'explique notamment par 2 facteurs :

- Premièrement, l'amélioration du taux d'exécution des dépenses de fonctionnement en 2021 pour atteindre 97,4% (123 M€ réalisés pour 126,3 M€ de crédits ouverts) après un exercice 2020 davantage marqué par la crise sanitaire (annulation d'évènements, moindre occupation des locaux et utilisation des consommables ou des fournitures, moindre recours aux prestations de services additionnelles pour l'entretien du cadre de vie) ;
- Deuxièmement, l'année 2021 a été marquée par une reprise de l'inflation qui s'établit à +1,6% sur l'année (contre +0,5% en 2020) avec une hausse des prix plus marquée pour le secteur de l'énergie (+10,5% en 2021) impactant fortement les dépenses de Plaine Commune (carburants pour les véhicules, chauffage des locaux, électricité pour les locaux ou l'éclairage public, etc.) ainsi qu'une revalorisation globalement à la hausse des prix des marchés avec les fournisseurs de la collectivité.

En termes de montants, les catégories de dépenses les plus marquées par les augmentations sont les prestations de services (notamment pour la collecte et le traitement des déchets), l'entretien et les réparations (notamment pour la voirie) ainsi que l'énergie et les consommables.

La baisse significative du montant des subventions versées s'explique par une opération comptable permettant de neutraliser la régularisation des émissions de titres mentionnées ci-dessus concernant les exonérations attribuées aux entreprises durant les périodes de confinement en 2020.

	2020	2021	Evol. 21/20	
Energie et consommables	6 291 491	6 868 729	+577,2 k€	+9,2%
Fournitures et équipements	4 948 305	4 799 094	-149,2 k€	-3,0%
Prestations de services	53 664 939	56 524 476	+2,9 M€	+5,3%
Locations et immobilier	2 230 816	2 551 571	+320,8 k€	+14,4%
Gardiennage et nettoyage des locaux	1 383 486	1 747 030	+363,5 k€	+26,3%
Entretien et réparations	28 895 175	30 089 199	+1,2 M€	+4,1%
Assurances et documentation	5 013 399	4 977 347	-36,1 k€	-0,7%
Communication et évènementiel	2 016 007	2 328 004	+312,0 k€	+15,5%
Taxes et impôts	352 181	393 728	+41,5 k€	+11,8%
Indemnités et frais des élus	492 630	542 517	+49,9 k€	+10,1%
Pertes sur créances irrécouvrables	222 874	235 983	+13,1 k€	+5,9%
Subventions versées	6 695 632	5 828 881	-866,8 k€	-12,9%
Contribution eaux pluviales au budget annexe assainissement	1 304 130	1 387 630	+83,5 k€	+6,4%
Divers	4 277 679	4 696 083	+418,4 k€	+9,8%

TOTAL	117 788 746	122 970 273	+5,2 M€	+4,4%
TOTAL hors compétence déchets	67 075 084	69 258 773	+2,2 M€	+3,3%

En termes de politiques publiques, la réalisation 2021 témoigne de la revalorisation accordée à l'entretien du cadre de vie et à la quotidienneté (propreté urbaine, espaces verts et voirie) qui représente près de 70% des dépenses de fonctionnement courant de Plaine Commune.

	Crédits d'activité	Répartition
Services urbains de proximité	85 595 185	69,6%
Services techniques mutualisés	54 896 376	44,6%
<i>dont compétence déchets</i>	53 711 500	43,7%
Cadre de vie	29 305 013	23,8%
Politique de l'eau et d'assainissement	1 393 797	1,1%
Fabriquer de la ville durable	14 186 632	11,5%
Espaces publics	11 261 569	9,2%
Aménagement et programmation urbaine	485 304	0,4%
Habitat et rénovation urbaine	2 420 973	2,0%
Urbanisme réglementaire	18 786	0,0%
Services aux habitants et innovation sociale	5 514 702	4,5%
Lecture Publique	2 124 465	1,7%
Emploi-Insertion	3 130 592	2,5%
Innovation sociale	259 645	0,2%
Attractivité	4 820 244	3,9%
Communication et promotion du territoire	2 661 552	2,2%
Stratégie culturelle et touristique	2 158 693	1,8%
Ressources et organisation de l'administration	10 963 477	8,9%
Bâtiments et logistique	6 419 750	5,2%
Finances	425 708	0,3%
Ressources humaines	2 464 317	2,0%
Système d'information	1 451 094	1,2%
Transformation de l'administration et communication interne	202 609	0,2%
Stratégie territoriale	1 890 033	1,5%
Cabinet et direction générale	142 148	0,1%
Observatoire territorial	16 894	0,0%
Transformation écologique et résilience territoriale	215 084	0,2%
Mission JOP 2024	42 172	0,0%
Commande publique et affaires juridiques	1 473 734	1,2%
TOTAL	122 970 273	100%

3.2.3. Les dépenses de personnel

La masse salariale a représenté en 2021 une dépense de 96,5 M€, en hausse de +0,8% par rapport à 2020.

	2020	2021	Evol. 21/20	
Rémunérations des agents	69 545 887	69 940 090	+394,2 k€	+0,6%
<i>dont traitements</i>	47 890 864	48 443 334	+552,5 k€	+1,2%
<i>dont régime indemnitaire</i>	21 655 022	21 496 756	-158,3 k€	-0,7%
Versement mobilité	1 379 897	1 555 904	+176,0 k€	+12,8%
Cotisations sociales et patronales	23 145 418	23 399 325	+253,9 k€	+1,1%
Cotisations au CNFPT et au CDG	642 978	711 992	+69,0 k€	+10,7%
Allocations chômage	514 901	300 779	-214,1 k€	-41,6%
Autres charges sociales	274 904	345 910	+71,0 k€	+25,8%
Médecine du travail	186 465	199 006	+12,5 k€	+6,7%
TOTAL	95 690 450	96 453 006	+762,6 k€	+0,8%

L'exécution des dépenses de personnel en 2021 (96,5 M€ pour 97,4 M€ de crédits ouverts, soit un taux de réalisation de 99,1%) est marquée par un effort de maîtrise de la masse salariale malgré les créations de postes engendrées par la réorganisation des services intervenue en cours d'année.

La répartition de la masse salariale entre les directions de la collectivité est le reflet de celle du nombre d'agents. Les services urbains de proximité représentent notamment près de 52% de la masse salariale alors que le pôle services aux habitants et innovation sociale en représente 21%.

	Masse salariale	Répartition
Services urbains de proximité	49 676 029	51,5%
Directions territoriales du cadre de vie	42 977 091	44,6%
Services techniques mutualisés	5 648 704	5,9%
<i>dont service déchets</i>	4 865 725	5,0%
Eau et assainissement*	-	-
Secrétariat général et DGA	1 050 234	1,1%
Fabrique de la ville durable	10 959 663	11,4%
Aménagement et programmation urbaine	2 360 765	2,4%
Habitat et rénovation urbaine	3 165 351	3,3%
Stratégie opérationnelle	298 044	0,3%
Urbanisme réglementaire	2 589 583	2,7%
Espace public	2 099 760	2,2%
Secrétariat général et DGA	446 161	0,5%
Services aux habitants et innovations sociale	20 208 231	21,0%
Lecture Publique	14 003 377	14,5%
Emploi-Insertion	5 593 954	5,8%
Innovation sociale	610 901	0,6%

Attractivité	2 635 783	2,7%
Communication et promotion du territoire**	-	-
Stratégie culturelle et touristique**	-	-
Direction générale et cabinet	2 779 903	2,9%
Direction générale et mission JOP	1 069 644	1,1%
Observatoire territorial	955 847	1,0%
Transformation écologique et résilience territoriale	402 680	0,4%
Cabinet et mission démocratie locale	351 732	0,4%
Ressources	10 193 397	10,6%
Commande publique et affaires juridiques***	-	-
Transformation***	-	-
Finances***	-	-
Ressources humaines	3 731 739	3,9%
Système d'information	3 486 289	3,6%
Bâtiments et moyens généraux	797 482	0,8%
TOTAL	96 453 006	100,0%

* La masse salariale de la direction de l'eau et de l'assainissement est inscrite sur le budget annexe assainissement

** La masse salariale de ces directions créées au moment de la réorganisation des services ne peut être détaillée en 2021

*** La masse salariale de ces directions étaient gérées au niveau du pôle en 2021. Depuis la réorganisation des services, la direction de la commande publique et des affaires juridiques est désormais rattachée à la Direction générale des services.

3.2.4. Zoom sur la politique publique de gestion des déchets

La gestion des déchets est une politique publique singulière d'un point de vue budgétaire, dans le sens où son financement est assuré quasi-exclusivement par une recette spécifique : la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Elle représente par ailleurs une part significative des dépenses de gestion de Plaine Commune avec 53,7 M€ de dépenses de fonctionnement courant et 4,9 M€ de masse salariale soit 26,7% de l'ensemble des dépenses de gestion en 2021.

Le budget de gestion des déchets est géré de manière à ce qu'il soit globalement équilibré en dépenses et en recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement.

L'écart entre les recettes perçues et les dépenses réalisées en 2021 s'explique par le faible taux de réalisation des dépenses d'investissement prévues au budget (2,6 M€ pour 4,4 M€ de crédits ouverts, soit 59%) notamment en raison de retards de livraisons de matériels.

2020

2021

Dépenses de fonctionnement	55 204 470	58 725 487
<i>dont fonctionnement courant</i>	50 713 662	53 711 500
<i>dont masse salariale</i>	4 465 656	4 865 725
<i>dont dépenses exceptionnelles</i>	25 152	148 261
Dépenses d'investissement	953 451	2 572 425
TOTAL DEPENSES	56 157 921	61 297 912
Recettes de fonctionnement	58 656 002	63 106 037
<i>dont TEOM</i>	54 834 688	59 088 727
<i>dont produit des services</i>	2 960 279	2 956 711
<i>dont subventions</i>	861 034	1 060 599
<i>dont recettes exceptionnelles</i>	-	12 485
TOTAL RECETTES	58 656 002	63 106 037

Pour les raisons mentionnées ci-dessus, la gestion des déchets est désormais gérée de manière isolée au sein d'un budget annexe créé au 1^{er} janvier 2022. La présentation des comptes de la compétence collecte et traitement des déchets se fera donc dans un rapport spécifique à partir de l'an prochain.

3.2.5. Les dépenses de transfert

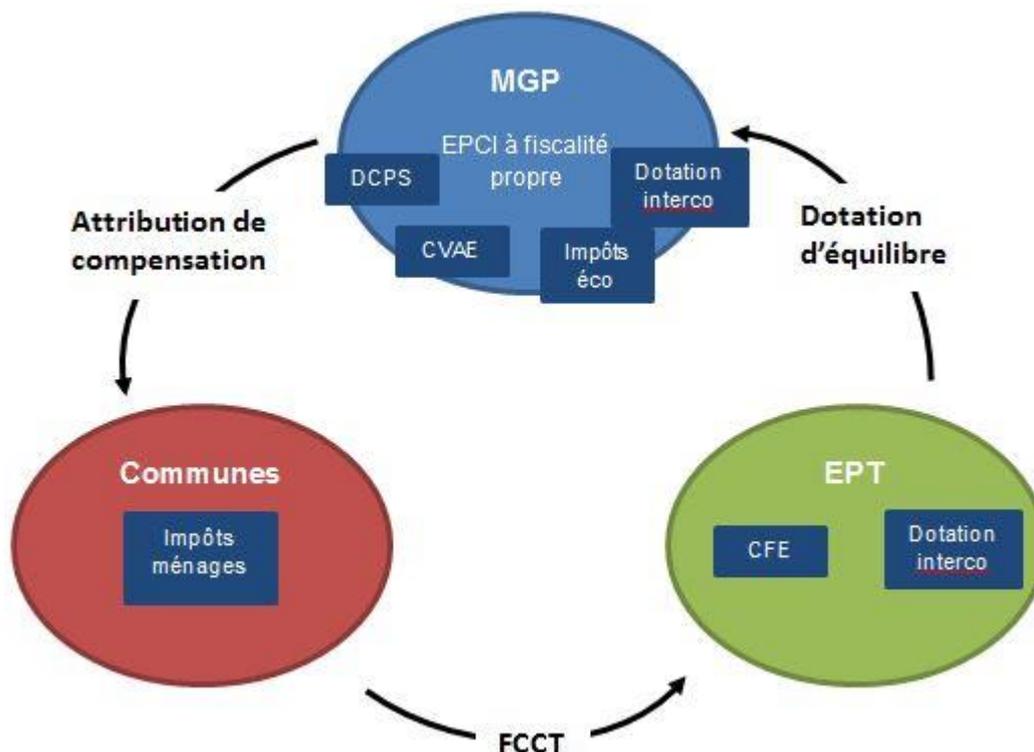
Les dépenses de transfert regroupent les versements à d'autres entités publiques concernant la fiscalité ou différentes dotations. Elles s'élèvent à 67 M€ en 2021, en hausse de +7% par rapport à 2020.

	2020	2021	Evol. 21/20	
Dotation d'équilibre à la MGP	56 568 703	61 362 186	+4,8 M€	+8,5%
Reversement au FPIC	5 915 952	5 502 195	-0,4 M€	-7,0%
Reversement du produit de la taxe de séjour	116 807	93 927	-22,9 k€	-19,6%
TOTAL	62 601 462	66 958 308	+4,4 M€	+7,0%

- La dotation d'équilibre à la MGP

L'architecture financière entre la MGP, les EPT et les communes fonctionne de la manière suivante :

- La MGP perçoit la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) ainsi que différentes taxes économiques et dotations, puis reverse aux communes membres des attributions de compensation ;
- Les villes perçoivent les impôts ménages (limités à la taxe foncière après la suppression de la taxe d'habitation) et financent les EPT à travers les fonds de compensation des charges territoriales ;
- Les EPT perçoivent la CFE ainsi qu'une part de la dotation d'intercommunalité et reversent une dotation d'équilibre à la MGP pour équilibrer ce circuit financier.



La dotation d'intercommunalité versée en 2020 à la MGP s'élève à 61,4 M€, soit une forte hausse de +8,5%. Cette augmentation est liée au dispositif de transfert à la MGP des deux tiers de la dynamique de CFE entre 2020 et 2021 évoqué précédemment. En effet, ce transfert a été réalisé par une majoration de la dotation d'équilibre de 4,8 M€ en 2021 (une régularisation doit néanmoins être opérée en 2022 pour réduire ce montant à 4,5 M€ suite à une rectification des services fiscaux).

Plaine Commune est le premier contributeur des EPT pour ce dispositif avec plus de 25% de l'ensemble des sommes transférées du fait d'une forte dynamique de ces bases d'impositions en 2021. Le dispositif de transfert de la dynamique de CFE a, par ailleurs, été reconduit dans la loi de finances pour 2022.

- Le reversement au FPIC

Comme évoqué précédemment, Plaine Commune est contributeur au FPIC en raison d'un potentiel financier supérieur à la moyenne des EPCI. Le montant du reversement s'élève à 5,5 M€ en 2021, en baisse de -73% par rapport à 2020.

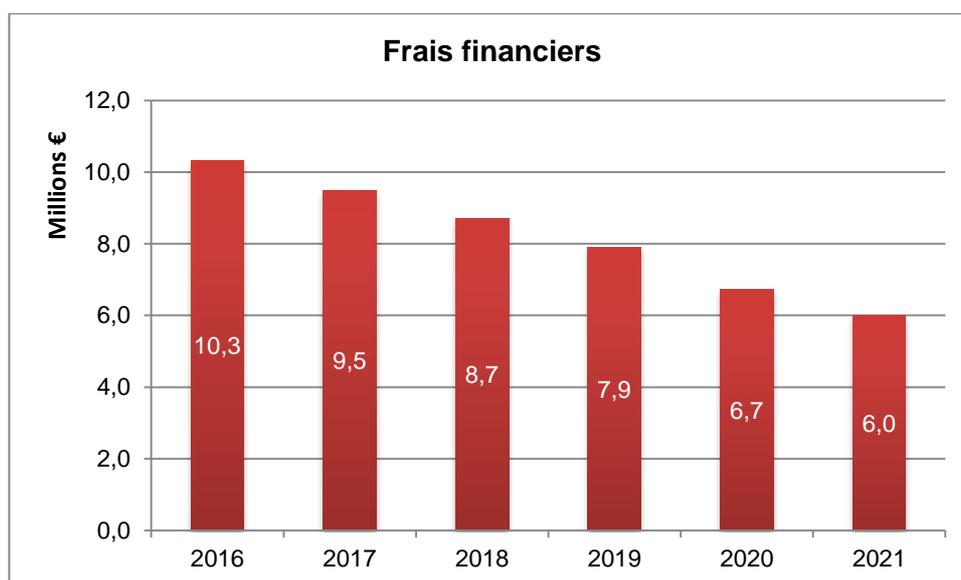
- Le reversement du produit de la taxe de séjour

Les lois de finances de 2016 et 2019 ont instauré des taxes additionnelles à la taxe de séjour perçue par Plaine Commune respectivement pour le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis à hauteur de 10% et pour la Société du Grand Paris à hauteur de 15%.

Les reversements effectués en 2021 s'élèvent à 94 000 € pour 0,8 M€ de produits perçus.

3.2.6. Les frais financiers

Du fait de la réduction de l'encours de dette ces dernières années, du contexte monétaire avec des taux d'intérêt extrêmement bas et de la gestion active menée par la collectivité, les frais financiers sont en constante diminution depuis 2016.



En 2021, Plaine Commune a payé 5,9 M€ au titre des intérêts de sa dette et 0,3 M€ au titre des intérêts des dettes transférées par les villes au moment des transferts de compétences, auxquels il convient de retrancher -0,2 M€ au titre des intérêts courants non échus (ICNE) constatés d'avance et dont le décaissement s'opérera sur l'exercice 2022.

3.2.7. Les dépenses exceptionnelles

Les dépenses exceptionnelles s'élèvent à 0,6 M€ en 2021 et correspondent essentiellement à des annulations de titres de recettes sur exercices antérieurs ainsi qu'au paiement de protocoles transactionnels.

4. SECTION D'INVESTISSEMENT

Les mouvements en investissement comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité territoriale : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, et acquisition de titres de participation ou autres titres immobilisés.

Ils comprennent également le montant du remboursement en capital des emprunts et diverses dépenses ayant pour effet de réduire les fonds propres (reprises ou reversements, moins-value...).

En section d'investissement, l'exécution des crédits, présentée ci-après, comprend l'ensemble des mandats de paiement et des titres de recettes émis au cours de l'exercice concernée : les restes à réaliser en dépenses et en recettes ne sont donc pas intégrés.

4.1. Les dépenses d'investissement

4.1.1. Présentation générale

Les dépenses réelles d'investissement réalisées en 2021 s'élèvent à 161,3 M€ et sont en hausse de +21% par rapport à 2020.

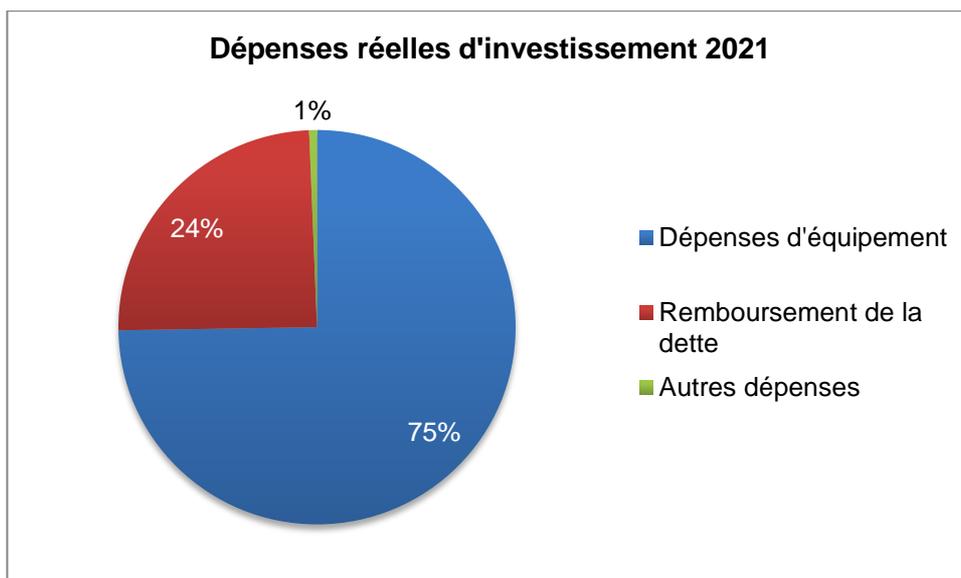
	2019	2020	Evol. 21/20	
Dépenses d'équipement	92 829 428	120 568 145	+27,7 M€	+29,9%
Remboursement de la dette*	39 682 080	39 700 913	stable	stable
Autres dépenses	732 534	1 028 490	+296,0 k€	+40,4%
TOTAL	133 244 042	161 297 548	+28,1 M€	+21,1%

* hors opérations de refinancement de la dette

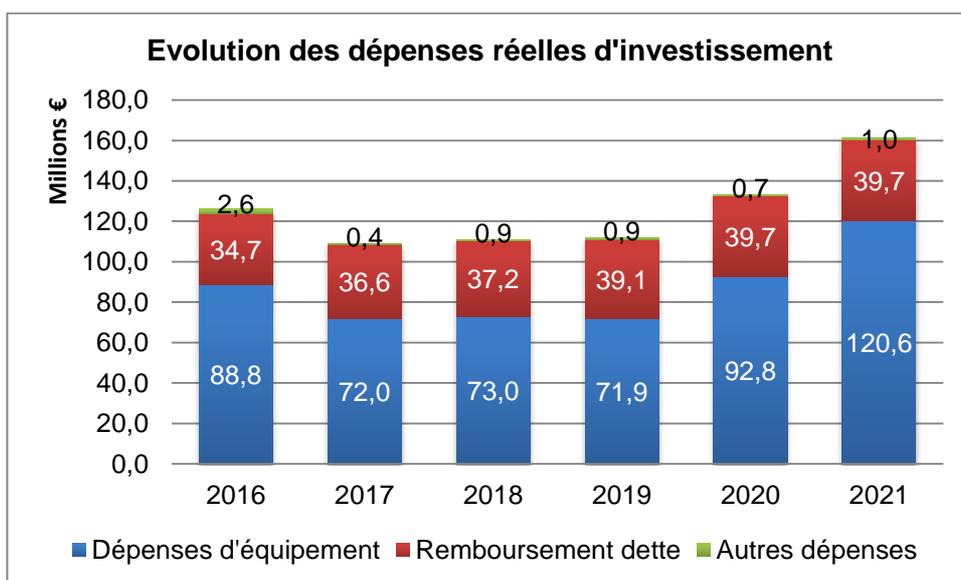
Les dépenses d'investissement peuvent être classées en 3 catégories :

- Les dépenses d'équipement qui regroupent toutes les dépenses directes d'investissement (travaux, acquisitions, grosses réparations, subventions versées) ;
- Le remboursement du capital de la dette ;
- Les autres dépenses qui regroupent les prises de participation, les autres immobilisations financières (dépôts de caution, prêts et avances remboursables) et les opérations réalisées pour le compte de tiers.

Les dépenses d'équipement représentent 75% des dépenses réelles d'investissement et le remboursement en capital de la dette 24%, les autres dépenses étant résiduelles.



Après une baisse entre 2016 et 2017, puis une stabilisation jusqu'en 2019, les dépenses d'investissement sont en forte hausse depuis 2020 portées par l'augmentation des dépenses d'équipement qui atteignent un niveau inédit en 2021.



4.1.2. Les dépenses d'équipement

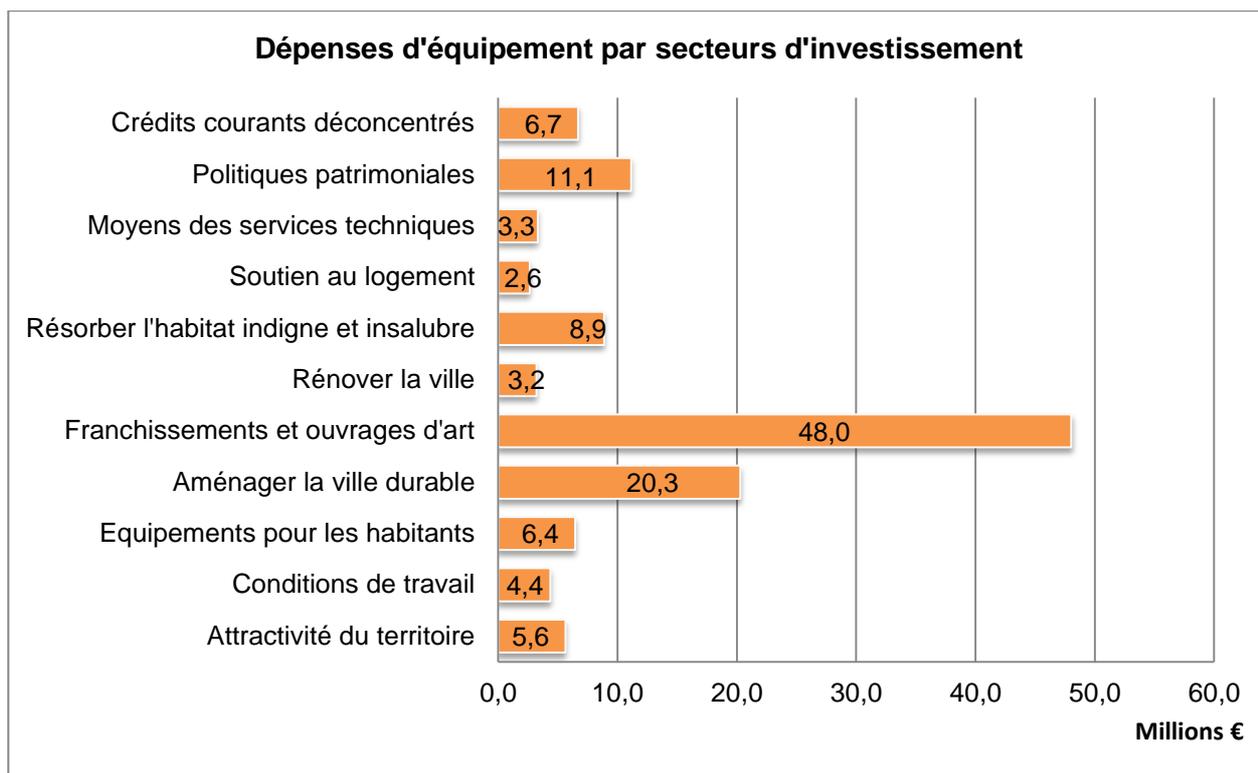
Les dépenses d'équipement sont comptabilisées aux chapitres 20, 21, 23 et 204 et comprennent l'ensemble des dépenses liées à des immobilisations incorporelles (études avant travaux, licences, brevets), à des immobilisations corporelles (travaux neufs, grosses réparations sur le patrimoine existant, acquisition de matériel ou de mobilier) ainsi que les subventions versées à des tiers pour réaliser des investissements.

En 2021, Plaine Commune a réalisé 120,6 M€ de dépenses d'équipement, un niveau largement supérieur à celui de 2020 (+30%) et le plus haut niveau atteint dans l'histoire de l'intercommunalité (hors 2013, année d'acquisition du siège de Plaine Commune). Le taux de réalisation est de 88,3% (136,6 M€ de crédits ouverts), également en hausse par rapport à 2020 (+19,9%).

La hausse des dépenses se concentrent sur les immobilisations corporelles tandis que les subventions versées sont en forte baisse et que les immobilisations incorporelles sont stables. La baisse des subventions s'explique par des versements exceptionnels réalisés l'an dernier dans le cadre des projets urbains partenariaux (PUP) Wonder à Saint-Ouen et Confluence à Saint-Denis.

	2020	2021	Evol. 21/20	
Immobilisations incorporelles	7 622 096	7 142 733	-0,5 M€	-6,3%
Immobilisations corporelles	53 754 625	92 188 042	+38,4 M€	+71,5%
Subventions versées	31 452 708	21 237 370	-10,2 M€	-32,5%
TOTAL	92 829 428	120 568 145	+27,7 M€	+29,9%

Au global, les dépenses d'équipements se répartissent de la manière suivante :



Les principales réalisations de l'année 2021 sont les suivantes :

- **Attractivité du territoire**

La contribution à la SOLIDEO pour la réalisation des équipements olympiques (4,9 M€) et l'aménagement des locaux de la centrale de mobilité de L'Île-Saint-Denis pour accueillir des entreprises de l'économie sociale et solidaire (0,5 M€).

- **Conditions de travail et de moyens de l'administration**

Les acquisitions informatiques (2,2 M€), l'entretien des bâtiments territoriaux (1,5 M€) et les acquisitions de véhicules (0,3 M€).

- **Equipements pour les habitants**

L'achèvement de la construction de la médiathèque de Villetaneuse (4,7 M€) et les investissements réalisés dans le cadre du programme bibliothèque numérique de référence (0,9 M€).

- **Fabrique de la ville durable**

En termes **d'aménagement de la ville durable**, de nombreux espaces publics ont été aménagés comme ceux autour du Campus Condorcet à Aubervilliers (1 M€) et ceux autour du projet Pact T1 (2 M€), les aménagements du canal de Saint-Denis dans le cadre de la préparation des JOP 2024 (1,1 M€), l'îlot des Pointes à La Courneuve (0,6 M€), la rue du Pilier à Aubervilliers (0,8 M€) ou la fin des travaux de la réserve C1 à Epinay-sur-Seine. 0,6 M€ ont été consacrés aux aménagements cyclables.

A cela s'ajoutent les participations aux opérations d'aménagement sur le territoire (centre-ville de Pierrefitte, Port Chemin vert à Aubervilliers, Montjoie à Saint-Denis, 6 Routes à La Courneuve notamment) à hauteur de 2,3 M€.

Il convient enfin d'ajouter 1,2 M€ d'études (dont les études sur la révision du plan local de déplacement et sur le projet de transport en commun en site propre Stains, La Courneuve, Saint-Denis) et 6,7 M€ d'acquisitions foncières.

En termes de **franchissements et ouvrages d'arts**, l'année est marquée par la montée en puissance des travaux du franchissement urbain Pleyel (47,8 M€) et la poursuite des études sur le franchissement de l'A1 à La Courneuve (0,2 M€).

En termes de **renouvellement urbain**, les travaux sur les dernières opérations de l'ANRU ont été poursuivis et/ou achevés (Pierre Sépard et Saint-Rémy/Joliot-Curie à Saint-Denis, Quartier des Poètes à Pierrefitte, Quartier Nord à La Courneuve) et les premières acquisitions foncières dans le cadre du NPNRU ont été menées (1,3 M€).

En termes de **résorption de l'habitat indigne et insalubre**, 7,2 M€ ont été versés dans le cadre des différents dispositifs existants sur le territoire (PRUI Saint-Denis et Saint-Ouen, PNRQAD Aubervilliers, La Courneuve, Pierrefitte, Stains) auxquels s'ajoutent 1,6 M€ pour le fonds d'intervention des quartiers (FIQ).

En termes de **soutien au logement**, l'EPT a versé 2,6 M€ de subventions aux offices publics de l'habitat et 0,4 M€ pour le PIA rénovation thermique.

- **Un cadre de vie apaisé et plus harmonieux**

6,7 M€ ont permis de mener de petits investissements sur le cadre de vie à la décision des villes dans le cadre des **crédits courants déconcentrés**, transformés en 2022 en budgets locaux d'investissement.

3,3 M€ ont été consacrés à l'acquisition ou au renouvellement des **moyens des services techniques** (matériels, véhicules, locaux).

Les **politiques patrimoniales** regroupent 11,1 M€ de dépenses dont 3,8 M€ pour les rénovations de voirie, 3,2 M€ pour l'éclairage public, 2 M€ pour les espaces verts et le patrimoine arboré et 1,8 M€ pour les politiques de propreté et de gestion des déchets.

4.1.3. Le remboursement de la dette

Les dépenses de remboursement en capital de la dette s'élèvent à 39,7 M€ en 2021 et sont stables par rapport à 2020.

Le remboursement en capital de la dette concerne tant les emprunts souscrits par Plaine Commune que les emprunts transférés par les villes.

	2020	2021
Dette propre	38 229 399	38 315 792

Dettes transférées des villes	1 452 681	1 385 122
TOTAL	39 682 080	39 700 913

Les opérations de refinancement de la dette, équilibrées en dépenses et en recettes, ne sont pas incluses dans les montants présentés afin de ne pas fausser les comparaisons d'une année à l'autre. Elles sont néanmoins détaillées dans le rapport sur l'état de la dette en annexe.

4.1.4. Les autres dépenses d'investissement

Les autres dépenses d'investissement comprennent :

- 617 000 € de consignations dans le cadre des acquisitions foncières réalisées ;
- Une avance remboursable de 200 000 € versée au fonds régional Résilience de soutien aux TPE et aux PME afin d'accompagner les entreprises du territoire dans le contexte de la crise sanitaire ;
- 202 000 € versés à des partenaires dans le cadre du programme ANRU + après réception d'une recette équivalente de l'ANRU.

4.2. Les recettes d'investissement

4.2.1. Présentation générale

Les recettes réelles d'investissement réalisées en 2021 s'élèvent à 127,8 M€ et sont en hausse de +24% par rapport à 2020.

	2020	2021	Evol. 21/20	
Excédents de fonctionnement capitalisés	38 620 721	37 740 963	-0,9 M€	-2,3%
Subventions et participations	28 760 248	63 204 347	+34,4 M€	+119,8%
Nouveaux emprunts	30 000 000	17 000 000	-13,0 M€	-43,3%
FCTVA	5 235 235	8 625 527	+3,4 M€	+64,8%
Autres recettes	236 177	1 230 700	+1,0 M€	+421,1%
TOTAL	102 852 382	127 801 537	+24,9 M€	+24,3%

La reprise des excédents de fonctionnement capitalisés et des déficits d'investissement passés (qui constituent une dépense d'ordre) en année n+1 nuit à une lecture compréhensible du financement des investissements. Ainsi, il est préférable d'opérer un retraitement particulier pour mieux donner à voir le financement des investissements et la place de l'épargne nette dans celui-ci.

	2020	2021	Evol. 21/20	
Epargne nette	30 300 898	26 860 233	-3,4 M€	-11,4%
Subventions et participations	28 760 248	63 204 347	+34,4 M€	+119,8%
Nouveaux emprunts	30 000 000	17 000 000	-13,0 M€	-43,3%
FCTVA	5 235 235	8 625 527	+3,4 M€	+64,8%
Autres recettes	236 177	1 230 700	+1,0 M€	+421,1%
TOTAL	94 532 558	116 920 807	+22,4 M€	+23,7%

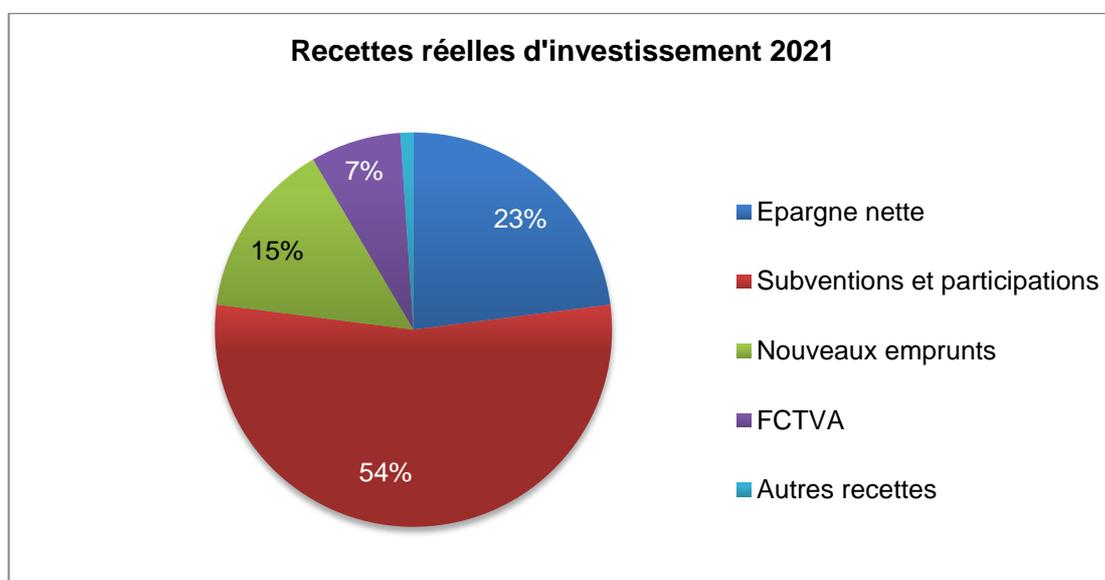
L'épargne nette est le témoin de la capacité d'autofinancement des investissements de la collectivité par l'excédent de la section de fonctionnement. Elle est constituée du solde de l'épargne brute et des dépenses de remboursement en capital de la dette.

L'épargne nette diminue de -11,4% en 2021 (-3,4 M€) du fait de la forte hausse des dépenses réelles de fonctionnement et permet de financer 23 % des investissements.

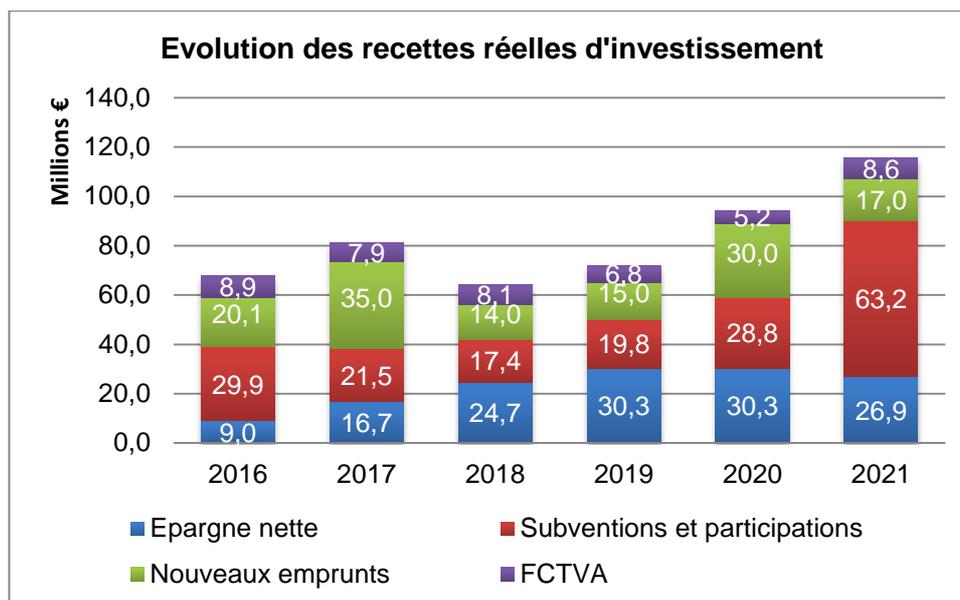
Les subventions et participations reçues représentent en 2021 plus de la moitié des recettes d'investissement avec un niveau qui fait plus que doubler entre 2020 et 2021 pour atteindre 63,2 M€. Cela s'explique notamment par la perception d'une recette exceptionnelle de boni de ZAC à hauteur de 16,7 M€.

La forte hausse des financements extérieurs permet de réduire le recours à l'emprunt à hauteur de 17 M€ (-43%).

Le FCTVA, aussi en forte augmentation, complète les recettes d'investissement, les autres recettes étant résiduelles.



Les recettes d'investissement sont variables d'une année sur l'autre en fonction des subventions et participations perçues ainsi que des nouveaux emprunts souscrits. Elles sont néanmoins en hausse de +70% depuis 2016, celle-ci étant portée par l'augmentation de l'épargne nette et des financements extérieurs.

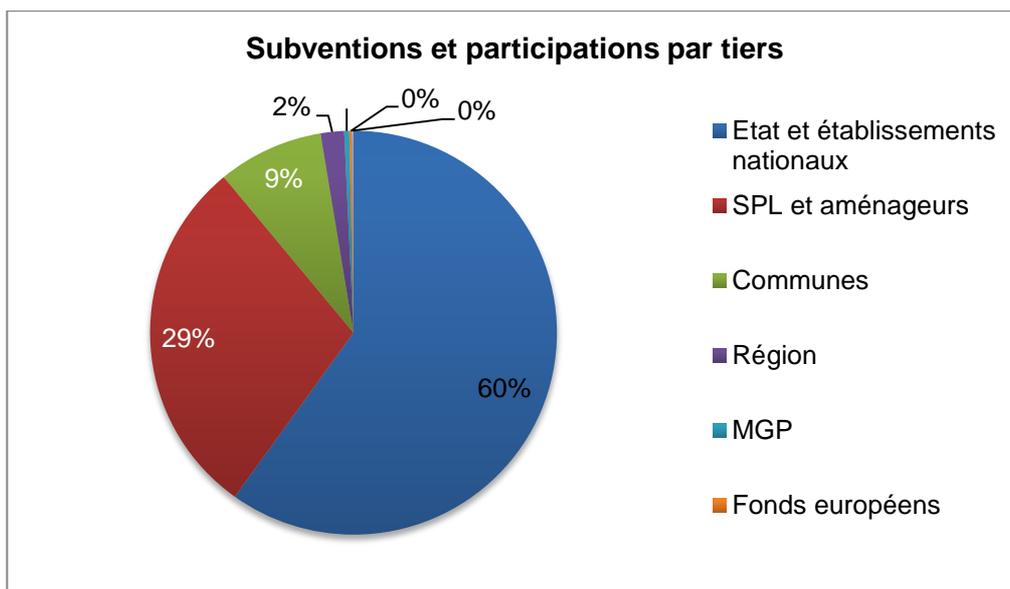


4.2.2. Les subventions et les participations perçues

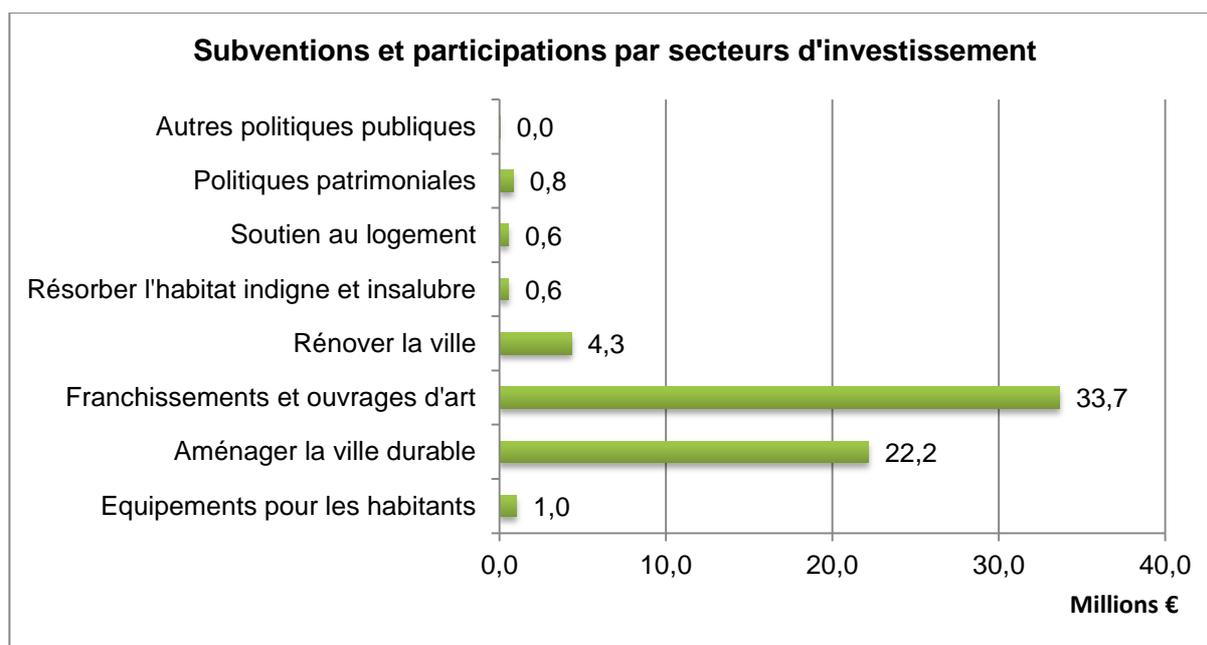
Les subventions et les participations sont comptabilisées aux chapitres 13, 21, 23 et 204 et comprennent l'ensemble des recettes liées à la réalisation d'études ou d'opérations en investissement.

En 2021, Plaine Commune a perçu 63,2 M€ de subventions et de participations, un niveau largement supérieur à celui de 2020 et le plus haut niveau jamais atteint depuis la création de l'intercommunalité. Le taux de réalisation est de 87,1% (72,6 M€ de crédits ouverts), également en forte hausse depuis 2020 (+30%).

L'analyse par tiers montre que l'Etat et l'ensemble des établissements publics nationaux (dont la SOLIDEO) sont les premiers contributeurs, devant la SPL et les aménageurs puis les communes. Les subventions et participations versées par la Région, la MGP et l'Union européenne s'élèvent à seulement 1,6 M€ en 2021.



L'aménagement de la ville durable et les franchissements et ouvrages d'arts sont les principaux secteurs d'investissement bénéficiaires de subventions et de participations.



Les principales opérations bénéficiaires de subventions ou de participations sont les suivantes :

- Franchissement urbain Pleyel : 32,7 M€
- Boni de la ZAC Pleyel : 16,7 M€

- Reversement des amendes de police du stationnement par les villes : 2,9 M€
- CPRU centre-ville Epinay-sur-Seine : 1,2 M€
- PUP Confluence à Saint-Denis : 1,1 M€
- ANRU Quartier Nord à La Courneuve : 0,9 M€
- Réserve C1 à Epinay-sur-Seine : 0,6 M€
- Bibliothèques numériques de référence : 0,5 M€
- PIA rénovation thermique : 0,5 M€

4.2.3. Les nouveaux emprunts

En 2021, Plaine Commune a réalisé 17 M€ de nouveaux emprunts souscrits sous 1 contrat dont les caractéristiques sont présentées en annexe dans le rapport sur l'état de la dette 2021.

Ce niveau d'emprunt, en baisse par rapport à 2020, est inférieur au capital de dette remboursé durant l'exercice, ce qui permet à la collectivité de se désendetter.

4.2.4. Le Fonds de compensation de la TVA

Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) est une dotation destinée à assurer une compensation, au taux forfaitaire de 16,404%, de la charge de TVA que supportent les collectivités sur certaines de leurs dépenses et qu'elles ne peuvent récupérer par voie fiscale.

En investissement, les dépenses éligibles à cette compensation sont notamment celles relatives aux immobilisations corporelles.

Le montant du FCTVA en investissement perçu en 2020 s'élève à 8,6 M€, en hausse de +64,8% par rapport à 2020 du fait de l'augmentation des dépenses d'équipement.

5. RESULTATS DE CLOTURE ET AFFECTATION AU BP 2022

5.1. Résultats de clôture

L'exercice 2021 a été clôturé avec un excédent global de 2,2 M€, composé d'un excédent de fonctionnement de 35,5 M€ et d'un déficit d'investissement de -33,3 M€.

Le solde des restes à réaliser en investissement s'élève à 1,9 M€, en nette amélioration par rapport à 2020 du fait de l'amélioration des taux d'exécution. En ajoutant ces restes à réaliser, qui sont à reprendre au budget 2022, le résultat cumulé est excédentaire à hauteur de 4,1 M€.

	2020	2021
Résultat de fonctionnement	37 740 963 €	35 493 480 €
Résultat d'investissement	- 30 838 742 €	- 33 267 087 €
Résultat de clôture	6 902 221 €	2 226 393 €
Restes à réaliser (recettes)	8 577 982 €	3 925 215 €
Restes à réaliser (dépenses)	10 383 767 €	2 043 567 €
Solde des restes à réaliser	- 1 805 785 €	1 881 648 €
Résultat cumulé	5 096 436 €	4 108 041 €

5.2. Reprise et affectation des résultats 2021 au budget 2022

Après la prise en charge obligatoire des déficits de la section d'investissement et des restes à réaliser, le résultat cumulé sera repris et affecté de la manière suivante :

- 896 420 € en section de fonctionnement (002) pour transférer ce montant vers le budget annexe pour la gestion des déchets afin de couvrir les engagements passés et n'ayant pu être reportés pour cause de création du budget annexe au 1^{er} janvier 2022 ;
- 34 597 060 € en section d'investissement (1068).

Conclusion :

Il est demandé aux membres du Conseil de territoire :

- **D'approuver le compte administratif 2021 du budget principal de Plaine Commune en concordance avec le compte de gestion du comptable public**